



EPO N° B06

ÉTUDE PARTICULIÈRE A OPTION

**CARACTERISTIQUE MILITAIRE APPROCHANT DU
SEUIL DESTABILISANT**

SOUS LA DIRECTION DU
COLONEL CHARVOZ
ET MONSIEUR CHARTIER

COMITE D'ETUDE

AC ERHARDT	(MARINE)	FRANCE
LCL SAIHI	(AIR)	MAROC
CDT SELSER	(TERRE)	ARGENTINE
CNE GASPARINI	(TERRE)	ITALIE
LCL TISSOT	(TERRE)	FRANCE

4° PROMOTION : 1996 - 1997

SOMMAIRE DE L'ETUDE

Introduction

Reformulation du sujet

Présentation de la méthode

Annonce du plan

1) Contraintes liées à l'étude

11) Domaine militaire

12) Domaine politique

13) Domaine économique et social

2) Nomenclature - confrontation à une série d'hypothèses

21) Sélection des critères militaires

a) Définition des capacités militaires

b) Critères non militaires mais ayant une incidence sur les capacités militaires

c) Perception de la déstabilisation.

22) Confrontation de la nomenclature à une série d'hypothèses

a) Présentation de la méthode

b) Classification des hypothèses

c) Proposition de la matrice

d) Confrontation

Conclusion

Annexe : personnalités rencontrées au cours de l'étude
documents étudiés

INTRODUCTION.

Reformulation du sujet.

L'équilibre créé par l'antagonisme bipolaire, consolidé par la stratégie de dissuasion nucléaire, a cédé la place à de nouvelles menaces multiformes. La disparition des deux blocs a conduit à l'émergence de nouveaux équilibres régionaux offrant à des pays qui n'en avaient pas l'envergure jusqu'alors, une potentialité hégémonique. Face à cette nouvelle situation, il convient d'imaginer les éléments contextuels et d'en déterminer les niveaux qui pourraient conduire à l'évolution d'une menace d'un Etat face à ses voisins, voire à la communauté mondiale.

Dans ce nouveau contexte international, on se propose d'établir une grille de « capacités militaires » qui permet de déceler le seuil à partir duquel un Etat peut être perçu comme déstabilisant par ses voisins ou la communauté mondiale. L'appréciation des seuls critères militaires est insuffisante pour évaluer un seuil de déstabilisation. Une armée seule n'est pas déstabilisante en soi, mais par l'emploi qui en est fait. Une grille, étendue à des critères économiques, géographiques et politiques, serait en mesure de suivre toutes les évolutions tendant à atteindre ce niveau déstabilisant. Elle devrait permettre d'apprécier les risques précurseurs d'une crise.

La déstabilisation peut se définir comme l'action qui rompt un équilibre international et conduit à l'émergence d'une crise pouvant conduire à un conflit armé. La perception de la déstabilisation est une notion subjective comportant des aspects psychologiques, et qui varie selon les zones géographiques et selon les situations politiques.

Pour arriver à créer un climat de confiance entre les différents partenaires, les Etats européens ont conclu un traité portant sur la limitation, donc la réduction des forces conventionnelles en Europe. Ce traité a été signé en 1990 à un moment déterminant de l'histoire européenne. Sa mise en oeuvre a débuté en 1992 avec pour objectif principal, la recherche d'un équilibre Est-Ouest à des niveaux plus bas que par le passé.

Ce traité s'applique uniquement dans la zone allant de l'Atlantique à l'Oural et ne prend pas en compte tous les types d'armements. Il ne fait qu'une comptabilité de certains armements classiques et ne considère pas leur niveau de performance. Force est de constater qu'il n'existe pas d'autres traités de ce type pour les autres zones du monde ou couvrant toutes les capacités militaires.

Il ne faut pas confondre la déstabilisation et la capacité de nuisance. Cette dernière idée représente la capacité pour un Etat de provoquer des dommages limités dans un autre Etat, sachant qu'il ne remettra pas en cause les fondements de cet Etat. Elle représente l'action du faible contre le fort, le faible ne pouvant pas agir de façon directe contre le fort. De ce fait, le faible emploie le terrorisme et la propagande pour agir sur l'opinion publique de l'Etat attaqué.

On voit donc apparaître l'importance pour chaque pays de disposer de structures étatiques stables et bien organisées et soutenues par la société. Cela représente la première arme de défense contre toute tentative de déstabilisation.

Présentation de la méthode.

Pour faciliter la réflexion, une démarche hypothético-déductive a été retenue se référant à des situations existantes dans un ordre mondial réparti en cinq zones géographiques :

- L'Europe
- Les « Afrique » : l'Afrique Noire et l'Afrique Blanche
- Le Moyen-Orient : de l'Égypte jusqu'à la Mer Caspienne et le Pakistan
- L'Extrême-Orient : les Asies (sous-continent indien, Japon, Chine et Indonésie)
- Les Amériques : l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud.

L'analyse de ces cinq zones nous a conduit à retenir trois hypothèses majeures de situations pouvant conduire à un déstabilisation :

- frontières et minorités,
- hégémonie régionale,
- désordre intérieur d'un pays.

Annonce du plan.

Nous présenterons tout d'abord les contraintes liées à l'étude, en présentant les contraintes relevant du domaine militaire, du domaine politique et du domaine économique et social. Puis, nous établirons un essai de nomenclature établi à partir d'une sélection des critères et des capacités militaires et non-militaires pouvant conduire à une perception d'une déstabilisation. La confrontation de cette nomenclature à une série de scénarios établis à partir des trois hypothèses majeures et enrichies d'un certain nombre de facteurs géostratégiques donnera la possibilité d'ouvrir un large débat sur l'efficacité d'indicateurs qui annonceraient les vellétés d'un pays à acquérir une puissance militaire déstabilisante pour ces voisins immédiats, ses ennemis traditionnels et la communauté internationale.

1) CONTRAINTES LIEES A L'ETUDE.

Le libellé du sujet impose une limitation stricte à des critères rationnels. Afin d'éliminer tous les autres critères sans toutefois les éluder, il nous a paru indispensable de consacrer la première partie du devoir à l'étude des critères dits « irrationnels » que nous classerons en trois domaines :

- domaine militaire : qualité des armements, formation des personnels, etc.
- domaine politique : volonté des gouvernants, nature des relations entre les Etats considérés, actions d'intimidation, etc.
- domaine économique et social : richesse des Etats, interdépendance, niveau de vie de la population, etc.

11) Domaine militaire.

111) L'acquisition d'armement n'a pas de limite.

On peut acquérir tout type d'armement qualitativement et quantitativement. L'histoire montre que les conflits ne sont pas systématiquement remportés par l'armée la plus nombreuse en homme, mais plutôt par l'armée la plus efficace et dotée en moyens techniques. Afin de ne pas créer de distorsions dans notre modèle, nous avons opté pour une situation qui ferait que chaque Etat serait en mesure d'acquérir des armes techniquement évoluées et qui seraient mises en oeuvre par des hommes en mesure de les utiliser au maximum de leurs possibilités.

112) L'acquisition d'armement NBC est déstabilisante de facto.

On suppose que :

- Toute acquisition d'un armement nucléaire est de fait déstabilisante.
- La prolifération nucléaire n'est plus un risque ou une hypothèse, mais un fait acquis. La possession de l'arme nucléaire reste associée, sinon au statut de grande puissance, du moins à celui de puissance régionale.
- Sur le plan régional, la fin du monopole nucléaire peut constituer un facteur de déstabilisation. Pour certains, le pouvoir égalisateur de l'atome peut contribuer à réduire les risques de confrontation ouverte entre pays détenteurs d'armes nucléaires à condition que les détenteurs du pouvoir politique restent dans la logique de la stratégie de dissuasion.
- Pour d'autres, il convient de se tenir aux seuls membres du club nucléaire qui partagent le même langage.
Toute idée d'emploi de l'arme nucléaire est en soi déstabilisante.
Toute acquisition d'un armement chimique ou biologique est de fait déstabilisante.

113) Une armée est formée et efficace quelles que soient le contexte climatique ou de terrain.

- Sans les hommes, les matériels les plus sophistiqués, les plus puissants sont inutiles. Mais une armée, même nombreuse si elle est mal instruite, mal entraînée, ou mal commandée est une armée inefficace. On prend pour hypothèse que les soldats sont bien formés, bien entraînés et bien commandés.

12) Domaine politique.

- On suppose que les gouvernants, tant du pays déstabilisant que du pays déstabilisé, ont la volonté et une doctrine d'emploi des forces en vu d'atteindre leurs objectifs politiques.
- On suppose que tout Etat a noué des relations avec ses voisins et que tous les conflits antérieurs ont une influence sur la politique actuelle.
- La couverture médiatique de l'Etat qui a une volonté de déstabilisation n'a pas d'influence sur la politique suivie par cet Etat.
- On suppose qu'un conflit se limitant entre deux pays n'est pas forcément déstabilisant au niveau mondial.
- On suppose que tout mouvement de forces conséquent et que toute manoeuvre militaire importante sortant du cadre normal, et perçus comme une menace, sont des éléments pertinents à la déstabilisation.

13) Domaine économique et social.

- On élimine le facteur *économique* qui contraindrait un pays déterminé à ne pas pouvoir acquérir une puissance militaire déstabilisante. L'Etat a les moyens de sa politique.
- Les Etats sont interdépendants par leurs économies. Toute menace sur les approvisionnements pétroliers ou de matières premières, toute crise financière dans un pays ou une région peuvent s'étendre et entraîner des désordres sociaux dans d'autres Etats. Ces éléments n'étant pas quantifiables ou objectifs, ne peuvent être intégrés dans la matrice tels quels. Ils sont toutefois pris en compte dans l'appréhension d'une situation tendant à être déstabilisante.
- On suppose une adhésion complète des citoyens au projet des gouvernants.
- On suppose que l'Etat poursuit une politique rationnelle en dehors de toute passion.
- Instabilité intérieure : le risque de contagion plus grande d'un Etat instable est perçu comme une menace par les autres Etats qui vont réagir.

- facteurs historiques et ethniques : les querelles historiques entre les ethnies peuvent reprendre. Les liens qui existaient entre l'Etat, la nation et le territoire se relâchent. Des allégeances multiples apparaissent.
- islamisme : l'utilisation d'une religion pour rejeter une société ou aux fins de conquête du pouvoir est déstabilisante.

Conclusion de la première partie.

Les éléments exposés ci-dessus ont brièvement présenté au lecteur les raisons pour lesquelles toute tentative de détection de conflits larvés ou latents est vaine tant que ne seront pas maîtrisés les critères non quantitatifs ou subjectifs.

En effet, une modélisation d'une situation tendant à la déstabilisation des rapports entre deux Etats ne pourra être établie tant qu'un dispositif permettant d'intégrer les éléments subjectifs n'aura pas été créé.

Plusieurs tentatives - notamment de l'OTAN ou de la RAND Corporation - ont été initiées ces dernières années. Mais aucune analyse n'a permis de vérifier leur efficacité.

L'apport du présent document, outre la réflexion fondamentale qu'il impose en termes de hiérarchisation et de pondération des critères objectifs, n'en reste pas moins limité à une recherche sur ces seuls éléments, faute de temps.

En recherchant les critères objectifs susceptibles d'être pris en considération dans le cadre d'une nomenclature, nous avons identifié un certain nombre de situations, et nous avons tenté par ailleurs de définir des caractéristiques militaires qui peuvent être perçues comme des indicateurs de rupture d'équilibre.

Ainsi, on peut considérer que la perception de la déstabilisation est manifeste dès que :

- Le pays possède ou à l'intention de s'équiper d'armes de destruction massive (nucléaire, biologique, chimique), critère radical que nous avons éliminé dans la nomenclature pour les raisons expliquées plus haut.
- Il existe une disproportion de capacités militaires telle qu'un déséquilibre est manifeste. De ce fait une déstabilisation est perçue. On considère qu'un rapport de force de quatre contre un est pertinent pour apprécier la déstabilisation et qu'il constitue un rapport favorable pour mener une offensive même face à un ennemi en situation défensive ferme.
- Le budget militaire augmente fortement, on peut percevoir une volonté déstabilisante.
- Un Etat se dote de forces de projection sans commune mesure avec les besoins de la défense de son territoire ; il peut être perçu comme ayant des intentions agressives et donc être déstabilisant.

- Un rapport de forces préétabli varie de façon significative. C'est à dire qu'une augmentation visant à atteindre le rapport de quatre contre un est entreprise et bouleverse ainsi l'équilibre qui s'était établi auparavant, même s'il existait une disproportion de forces entre les Etats voisins.
- Des matériels militaires majeurs (sous-marins, porte-aéronefs, transports de chalands de débarquement, lanceurs balistiques, missiles de croisières, satellites) sont acquis.
- Un Etat contracte une alliance ou un accord de défense avec un pays tiers pour rétablir un équilibre, il peut cependant être perçu comme déstabilisant par ses voisins.
- Une menace ou un empêchement à l'accès d'une ressource vitale (l'eau, hydrocarbure, matières premières rares) existent.

2) Nomenclature - confrontation à une série d'hypothèses.

21) Sélection des critères militaires.

a) Définition des capacités militaires.

Le traité FCE montre la difficulté d'établir une liste quantifiable et vérifiable de tous les matériels militaires et qui soit reconnue par toutes les parties. De plus, la définition même de chaque catégorie de matériel est difficile car elle est établie à partir des critères qui dépendent du niveau technologique et de la doctrine d'emploi.

Les critères militaires pouvant conduire à une perception de la déstabilisation sont essentiellement au nombre de deux.

- Le combat ne se mesure plus uniquement par le volume des forces et du matériel, mais aussi par les moyens de coordination des forces dont on dispose.
- Le critère de la projection de forces apparaît comme majeur dans l'établissement d'une liste de capacités militaires déstabilisantes. A ce critère s'ajoutent les capacités de commandement, de renseignement, de combat et de logistique.

En conséquence, une matrice, dont les éléments sont les différentes capacités et les moyens militaires nécessaires pour les satisfaire a été établie.

Cette matrice est de ce fait plus opérationnelle qu'une liste exhaustive de matériels militaires difficilement exploitable.

Le terrorisme en lui même ne constitue pas un danger de destruction de l'Etat visé mais il représente une capacité de nuisance. Il est aussi un moyen de pression sur l'opinion publique. Il peut être perçu comme déstabilisant à partir du moment où il peut mener à une instabilité chronique de l'Etat visé qui conduit à sa déliquescence. Il est aussi déstabilisant lorsque qu'il s'ajoute à d'autres moyens de lutte mis en oeuvre par d'autres Etats.

DEFINITION DES CAPACITES.

CAPACITES	MOYENS
Commandement C3I <ul style="list-style-type: none"> • transmissions • organisation interne • coordination 	<ul style="list-style-type: none"> • satellite, radar, relais hertziens, postes nouvelle génération, protection contre la guerre électronique, réseaux informatiques, • duplication des PC, • gestion en temps réel.
Renseignement <ul style="list-style-type: none"> • moyens d'observation • exploitation, interprétation • diffusion • protection 	<ul style="list-style-type: none"> • satellite, drone, avion, navire, spécialisés, forces spéciales, • moyens informatiques, humains, • moyens de transmissions, • moyens de sûreté.
Combat <ul style="list-style-type: none"> • effectifs • structures des forces • niveau technique • offensifs et défensifs • guerre électronique 	<ul style="list-style-type: none"> • répartition fonctionnelle, géographique, formation, entraînement, • coordination interarmes, part de chaque armée, • génération de l'armement, mise à jour de l'équipement, • moyens de frappe dans la profondeur, • mesures et contre-mesures.
Projection, mobilité <ul style="list-style-type: none"> • moyens de projection • disponibilité des forces 	<p>Moyens servant à la projection</p> <ul style="list-style-type: none"> • transport à longue distance, ravitaillement, • avions, navires, voies ferrées réseaux routiers. <p>Moyens projetables</p> <ul style="list-style-type: none"> • adaptation des moyens de combat à la projection, • forces de réaction rapide.
Logistique <ul style="list-style-type: none"> • autonomie • aptitude à la manoeuvre logistique 	<ul style="list-style-type: none"> • stocks, • moyens logistiques (poids lourds, navires, avion cargo, trains), sanitaire, vivres, munitions, carburants....
Lanceurs	<ul style="list-style-type: none"> • quantité, portée, technologie, protection, « furtivité »
Terrorisme	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de groupes terroristes
Guerre psychologique	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de moyens de propagande • utilisation de moyens de désinformation • utilisation de moyens de contre-information

b) Critères non militaires mais ayant une incidence sur les capacités militaires.

L'examen de critères purement militaires s'avère insuffisant pour établir une grille permettant de définir les seuils déstabilisants. D'autres critères sont à prendre en compte du fait de leurs incidences directes sur les capacités militaires.

Ces incidences peuvent être un atout ou un obstacle à toute action politico-militaire.

- **La maîtrise technologique.**

Elle conditionne le niveau d'efficacité des armements acquis par une armée, leur emploi et le maintien en condition opérationnelle. Une unité moderne, quelle que soit l'armée ou l'arme à laquelle elle appartient, est comparable à une entreprise industrielle et la modernité d'une armée, gage de son efficacité, dépend non seulement de la possession d'une gamme adaptée et large de matériels, mais de celle de la dernière génération de chacun d'eux.

- **Economie.**

La part du budget militaire dans le PIB d'un pays est un élément important de son effort militaire et permet d'apprécier sa politique de défense.

- **Démographie.**

Lorsque l'idée du nombre est facteur de puissance et lorsque la politique familiale de l'Etat favorise directement la croissance démographique pour soutenir l'expansion de l'Etat, elle peut devenir un facteur de déstabilisation.

- **Politique.**

La conclusion d'alliances militaires et d'accords de défense et l'importance de la politique étrangère sont des éléments déterminants pour apprécier un seuil déstabilisant.

- **Géostratégie.**

Les facteurs géostratégiques déterminent une topostratégie, qui décrit et analyse les lieux et leur configuration ; une morphostratégie, qui considère l'espace, non dans sa structure interne, mais dans son intégration dans l'environnement global ; auxquelles on peut ajouter une météostratégie.

- **Terrain.**

Dans tout conflit armé, le **terrain** a une très grande importance. Il peut aider ou gêner la manoeuvre et dans certains cas peut même contribuer directement à l'issue du combat.

- **Facteurs dynamiques.**

Ce sont les éléments sensibles à l'action immédiate de l'homme. On peut en recenser cinq facteurs importants : les ressources, les voies et infrastructures de communications et les bases, qui conditionnent toutes les possibilités de l'offensive, dans la mesure où celle-ci a plus de besoins (dans le milieu terrestre) que la défensive (même s'ils pèsent évidemment sur celle-ci) ; les obstacles politiques et l'état des fortifications et autres moyens de défense, qui conditionne, dans une large mesure les possibilités de la défensive.

c) Perception de la déstabilisation.

C'est une notion subjective, qui naît du fait qu'un Etat acquière des capacités militaires que ne possède pas son voisin et qui rompt l'équilibre existant entre ces deux Etats. Le niveau de perception ne sera pas le même selon les crises antérieures auxquelles ont été confrontés ces deux Etats. Cette perception varie en fonction des alliances ou des accords de défense.

La notion de conflit se comprend comme la contestation voire la lutte entre deux Etats qui se disputent un droit, un territoire, une population.

Afin d'étudier la notion de perception de la déstabilisation, il est nécessaire de se référer à des zones géographiques. L'examen du monde conduit à retenir cinq zones géographiques pertinentes dans cette étude de la déstabilisation, à savoir : l'Europe, l'Afrique noire et l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, l'Extrême-Orient et les Amériques.

Définition des cinq zones

L'Europe

Accords FCE à compléter.

Hypothèses de conflits

- incertitude sur la stabilité de la Russie.
 - le problème des minorités nationales implantées dans d'autres pays, (Russie, Ukraine, Pays Baltes, Tchéchénie,..)
 - mouvements irrédentistes,
 - changement des régimes politiques.
 - vieillissement de la population, problème des flux migratoires
 - déliquescence de l'Etat et développement du phénomène mafieux
- Rôles de l'OSCE et de l'alliance dans la prévention des conflits

Capacités militaires

Déstabilisation par un Etat membre du FCE : quitter le traité et dépasser le plafond FCE.

Déstabilisation par un Etat non membre du FCE : utilisation de la grille, plus particulièrement les matériels offensifs, de projection de forces.

L'Afrique Noire

- problèmes démographique et ethnique, mouvement de population
- remise en cause des frontières de la colonisation,
- zone d'influence des pays occidentaux,
- remise en question des régimes politiques

Hypothèses de conflits

remise en cause des frontières

sécession d'ethnies : querelles ethniques ne remettant pas en cause les relations inter-étatiques
querelles ethniques remettant en cause les relations inter-étatiques.

remise en cause des régimes politiques

absence d'Etat véritable.

Capacités militaires

grille

L'Afrique du Nord

- problèmes démographiques,
- remise en cause des frontières de la colonisation,
- remise en question des régimes politiques.

Hypothèses de conflits

remise en cause des régimes politiques,
remise en cause des frontières,
contagion de l'intégrisme.

Capacités militaires

grille

Le Moyen Orient

- problème israélo-arabe,
- problèmes économiques dus au pétrole et à l'eau,
- contestation des régimes,
- islamisme.

Hypothèses de conflits

Remise en cause des intérêts des puissances en place,
émergence d'une puissance militaire régionale.

Capacités militaires

grille

L'Extrême Orient

Les ASIÉS : sous-continent Indien, Japon, Chine et Indonésie.

- croissance économique inégale,
- problème religieux, problème ethnique,
- problème de société et d'Etat,
- contrôle politique des militaires.

Hypothèses de conflits

problème démographique,
tentative d'hégémonie régionale dans une zone en pleine mutation (cas particulier de l'Inde et du Pakistan).

Capacités militaires

grille, surtout acquisition d'armement de haute technologie.
organisation militaire non conventionnelle.

Les Amériques

- problème de remise en cause des frontières (Pérou, Equateur, Chili),
- problème économique (exploitation des ressources).

Hypothèses

conflit régional sur un problème de frontière

Capacités militaires

grille

22) Confrontation de la nomenclature à une série d'hypothèses.

a) Présentation de la méthode.

Par zone géographique, nous avons étudié les hypothèses de conflits entre les Etats. Nous avons pris en compte l'histoire, la géographie et les populations de chaque zone selon un point de vue qui est dominé par la perception des grands bouleversements mondiaux provoqués par la fin des relations bipolaires.

Dans ce monde les Etats sont de plus en plus interdépendants par le développement et la multiplication des liens économiques. De ce fait, toute déstabilisation intérieure d'un Etat peut être contagieuse pour les autres Etats de la région. Mais cette interdépendance est en soit un facteur de stabilité.

En conséquence, les facteurs concourants à la stabilité ou à l'instabilité des Etats doivent être étudiés avec beaucoup d'attention. Ainsi, l'armée peut être considérée comme un outil de déstabilisation ou au contraire un facteur d'ordre dans cet Etat.

b) Classification des hypothèses.

De cette étude des cinq régions, nous avons retenu trois hypothèses majeures de situation pouvant conduire à une déstabilisation.

- Frontières et minorités.
Ces deux éléments entrent dans la même catégorie ; ils sont hérités de l'histoire. La remise en cause des frontières, une politique intolérante envers les minorités, la volonté de sécession de minorités sont des facteurs de déstabilisation.
- L'hégémonie régionale.
Elle reste un but pour certains Etats même après la fin de la guerre froide. Cependant, il peut ne pas y avoir de volonté hégémonique d'un pays mais perception d'un déséquilibre par les autres. Les pays qui ont une volonté d'agression sont rares, mais la peur des uns paraît plus importante que la volonté ou l'ambition hégémonique des autres. Dès lors la diplomatie doit être en mesure d'anticiper ces situations pour prévenir les crises.
- Désordre intérieur d'un pays.
Les phénomènes des bandes armées et des ventes d'armes qui ne sont pas contrôlés par des pouvoirs politiques stables, sont déstabilisants pour les Etats voisins dans la mesure où ces phénomènes peuvent s'y étendre par contagion. Lorsque ces bandes armées sont perçues comme dangereuses par les Etats voisins, ils peuvent, par peur d'être déstabilisés, prendre des mesures telles qu'ils deviennent eux-mêmes déstabilisants pour leur environnement. Un Etat qui n'a plus de pouvoir constitué devient imprévisible pour ses voisins et la communauté internationale.

c) Proposition d'une matrice.

Il s'agit de créer une matrice reprenant les critères militaires et géostratégiques, qui sont définis dans les paragraphes précédents. La matrice peut être appliquée d'une façon flexible à différents pays selon les données du moment et les caractéristiques régionales. Cette matrice sera élaborée à partir de données quantifiables et vérifiables telles que :

- les effectifs,
- les matériels terrestres, maritimes, aériens,
- les moyens de communication ou de transmission de données,
- les moyens spatiaux,
- la part du budget de la défense dans le budget d'un pays,
- les infrastructures des forces armées ou pouvant être utilisées par celles-ci,
- les infrastructures industrielles au service de la défense.

La matrice doit aussi prendre en compte des facteurs non mesurables tels que :

- la qualité des hommes et le niveau d'entraînement,
- le niveau technique du matériel, sa fiabilité,
- l'autonomie technique, qualité de la maintenance,
- tous les facteurs qui concourent à la « friction » au combat (effet psychologique, météorologie...),
- utilisation du terrorisme et de la guerre psychologique.

Ces facteurs ne pouvant pas être mesurés, entrent cependant dans la matrice comme éléments de pondération dans la perception des capacités militaires.

Il convient d'insister particulièrement sur l'importance des éléments constitutifs de la puissance d'un Etat tels que : le libre accès aux voies de communication, les ressources stratégiques, les ressources naturelles, les unités industrielles.

MATRICE D'APPRECIATION D'UN SEUIL DESTABILISANT

CAPACITES	MOYENS	PAYS 1	PAYS 2	Confrontation
Commandement C3I <ul style="list-style-type: none"> • transmissions • organisation interne • coordination 	<ul style="list-style-type: none"> • satellite, radar, relais hertziens, postes nouvelle génération, protection contre la guerre électronique, réseaux informatiques, • duplication des PC, • gestion en temps réel 			
Renseignement <ul style="list-style-type: none"> • moyens d'observation • exploitation, interprétation • diffusion • protection 	<ul style="list-style-type: none"> • satellite, drone, avion, navire, spécialisés, forces spéciales, • moyens informatiques, humains, • moyens de transmissions • moyens de sûreté 			
Combat <ul style="list-style-type: none"> • effectifs • structures des forces • niveau technique • offensifs et défensifs • guerre électronique 	<ul style="list-style-type: none"> • répartition fonctionnelle, géographique, formation, entraînement • coordination interarmes, part de chaque armée • génération de l'armement, mise à jour de l'équipement • moyens de frappe dans la profondeur • mesures et contre-mesures. 			

CAPACITES	MOYENS	PAYS 1	PAYS 2	Confrontation
Projection, mobilité <ul style="list-style-type: none"> • moyens de projection • disponibilité des forces • actions dans la profondeur 	Moyens servant à la projection <ul style="list-style-type: none"> • transport à longue distance, ravitaillement • avions, navires, voies ferrées réseaux routiers Moyens projetables <ul style="list-style-type: none"> • adaptation des moyens de combat à la projection • forces de réaction rapide 			
Logistique <ul style="list-style-type: none"> • autonomie • aptitude à la manoeuvre logistique 	<ul style="list-style-type: none"> • stocks moyens logistiques (poids lourds, navires, avion cargo, trains), sanitaire, vivres, MU, carburant 			
Lanceurs	<ul style="list-style-type: none"> • quantité, portée, technologie, protection, « furtivité » 			
Terrorisme	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de groupes terroristes 			
Guerre psychologique	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation de moyens de propagande • utilisation de moyens de désinformation • utilisation de moyens de contre-information 			

**CRITERES NON MILITAIRES MAIS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES
CAPACITES MILITAIRES**

CAPACITES	MOYENS	PAYS 1	PAYS 2	Confrontation
Maîtrise technologique <ul style="list-style-type: none"> • indépendance • niveau de technologie de l'armement. 	<ul style="list-style-type: none"> • production nationale, • capacité nationale à moderniser • niveau de mise en oeuvre et d'entretien des équipements 			
Economie	Variation de la part militaire dans le budget de la nation			
Politique	Alliances militaires et accords de défense			
Morphostratégie	<ul style="list-style-type: none"> • forme de l'Etat 			
Physiostratégie	<ul style="list-style-type: none"> • espace • position • distance théorique • distance réelle 			
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • hydrographie • végétation • désert • obstacles • nature du sol 			

CAPACITES	MOYENS	PAYS 1	PAYS 2	Confrontation
Facteurs offensifs	<ul style="list-style-type: none"> • ressources • voies et infrastructures de communication • bases 			
Facteurs défensifs	<ul style="list-style-type: none"> • obstacles politiques (neutres et tiers) • obstacles militaires (les fortifications) 			
Ressources vitales	<ul style="list-style-type: none"> • accès et contrôle des ressources (eau, matières premières rares, hydrocarbures) 			

d) Confrontation.

L'objectif de la confrontation de capacité militaire entre deux pays est de parvenir à déterminer un seuil de déstabilisation c'est-à-dire de définir le niveau à partir duquel un pays est déstabilisant ou perçu comme tel.

La matrice permet de confronter les capacités et les moyens militaires entre deux pays, selon des critères quantitatifs mais qui peuvent être pondérés par une appréciation qualitative.

A ces capacités et moyens militaires s'ajoutent des critères non militaires mais ayant des incidences sur les capacités militaires. Très difficile à établir et encore plus à confronter (on pense par exemple à la confrontation du pourcentage du PIB destiné aux dépenses militaires, quand ces dernières sont généralement très déséquilibrées), ces critères représentent obligatoirement l'arrière-plan dans lequel chaque confrontation, chaque action militaire doit nécessairement se dérouler.

En ce sens, la faculté donnée à un Etat d'agir par concentration de ses forces grâce à la forme de ses frontières face à un autre qui doit les élargir pour couvrir un territoire plus étendu représente un véritable facteur de puissance pour le premier et de faiblesse pour l'autre.

De même le caractère maritime des Etats doit être pris en compte dans l'appréciation de leurs capacités.

ETUDE DE CAS : IRAK - TURQUIE.

Situation géopolitique de l'Irak.

Six ans après la guerre du Golfe et le soulèvement, en mars 1991, des populations chiite et kurde, contre le régime de Saddam Hussein, les sanctions internationales envers l'Irak sont régulièrement reconduites et le marchandage se poursuit entre l'ONU et l'Irak.

Un changement majeur est intervenu dans l'attitude jordanienne envers Bagdad. Le roi Hussein a appelé les opposants irakiens à s'unir pour renverser le régime, proposant même une formule fédérale pour l'Irak (Kurdes, Sunnites et Chiïtes), en confédération avec la Jordanie. Cette prise de position a suscité une levée de bouclier de la part des pays arabes, notamment de la Syrie, de l'Égypte et de l'Iran. Après quelque hésitation, et à l'exception notable des Kurdes, l'opposition irakienne, dans sa majorité, a dénoncé le « plan israélo-jordanien visant à la partition de l'Irak ». Malgré la dégradation des relations entre l'Irak et la Jordanie, les liens commerciaux sont demeurés forts.

Alors que, sous une apparente politique de « double endiguement » contre l'Irak et l'Iran, s'est confirmé le choix américain du gel du dossier irakien - tout au moins jusqu'à l'aboutissement du processus de paix avec Israël -, l'opposition irakienne a semblé plus que jamais écartelée entre les intérêts divergents des pays qui la parrainent, et qui ne paraissent s'accorder que sur le maintien du *statu quo*.

Au Kurdistan autonome (institué en 1991, après le vote par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une zone de protection au nord du 36ème parallèle), en dépit des efforts de conciliation américains, les combats continuent entre les factions kurdes, ainsi que le jeu des alliances et des tentatives de rapprochement, souvent sans lendemain.

Situation géopolitique de la Turquie.

La Turquie a consolidé ses liens économiques avec le Turkménistan (signature d'un accord gazier en janvier 1996), avec l'Azerbaïdjan, avec la Géorgie et le nord des Balkans.

La grande affaire de 1995-1996 a été le traité d'union douanière avec l'Union Européenne. Plusieurs fois compromise par la situation des droits de l'homme, la guerre dans le Sud-Est, les incursions dans le nord de l'Irak et les réticences de la Grèce, l'union douanière a été approuvée par le Parlement européen le 13 décembre 1995.

La diplomatie turque s'est montrée active, notamment vers le monde turcophone et les Balkans : des accords ont été signés avec l'Albanie, la Bosnie et la Macédoine. Néanmoins, concernant les conflits régionaux, la Turquie a continué à rester en retrait. Les relations ont été cordiales avec Israël, mais tendues avec la Syrie, accusée de soutenir la rébellion kurde. Cette dernière craignait, de son côté, les rétentions d'eau provoquées par l'aménagement de l'Euphrate. La Turquie a continué d'accueillir sur son territoire la force multinationale de l'opération *Provide Comfort* (mise en place en avril 1991 pour secourir les Kurdes d'Irak insurgés contre le régime de Bagdad), tout en réclamant la levée du blocus envers l'Irak, à l'origine, pour elle, d'un important manque à gagner.

Le contentieux avec la Grèce, portant sur la minorité turque de Thrace et sur le statut de la mer Egée, alimente un anti-hellénisme vivace.

Accès aux ressources en eau.

Le contrôle de l'eau peut fournir à un pays l'occasion de régler des problèmes politiques internes ou territoriaux.

La mise en oeuvre par la Turquie du projet d'Anatolie du Sud-Est (ou GAP-Guneydogou Anadolu Projesi) constitue pour elle le moyen privilégié d'affirmer sa suprématie régionale par rapport à la Syrie et à l'Irak avec lesquels elle est en compétition. Il s'agit d'un programme d'aménagement hydraulique du Tigre et de l'Euphrate, et accessoirement de l'Oronte, devant permettre la construction de 13 ouvrages principaux à buts multiples (irrigation-hydroélectricité), soit six sur le Tigre et sept sur l'Euphrate. Le plus important d'entre eux, le barrage Atatürk, a été mis en service récemment sur l'Euphrate.

Il s'agit d'un programme national voire nationaliste qui a été conçu sans véritable recherche de coopération avec les pays riverains de l'aval afin de développer l'agriculture de l'Anatolie du Sud-est, priorité économique, en permettant l'irrigation d'au moins 1,7 million d'hectares.

Le financement est également presque exclusivement national puisque la Banque Mondiale, en l'absence d'accord entre pays riverains, a refusé sa participation. Estimé à 12 milliards de dollars en 1993, le GAP représente 6,9 % du budget national et fait courir au pays un risque financier considérable.

Politiquement, la Turquie semble simultanément poursuivre, grâce à son « hydropolitique » plusieurs buts:

- profitant de sa situation géographique de riverain amont, affirmer sa prééminence sur les riverains de l'aval;
- s'ériger en point de passage obligé vers les pays nouvellement indépendants d'Asie Centrale et du Caucase où elle peut exercer une influence politique, économique et culturelle;
- désamorcer à moyen terme la guérilla armée au Kurdistan en permettant le décollage économique de cette région la plus pauvre et la plus instable politiquement.

La crise semble avoir culminé lors du remplissage du barrage Atatürk, en janvier 1990. L'Euphrate a été dérivé pendant un mois, n'étant plus alimenté dans sa partie syrienne que par le débit de ses trois affluents.

Il s'en est suivi des protestations, très largement répercutées dans l'ensemble du monde arabe, tant de la Syrie que de l'Irak mis devant le fait accompli.

Même une fois le barrage rempli, le niveau du fleuve à l'aval de l'ouvrage, à la fois sur son cours syrien et irakien, s'est trouvé réduit de trois mètres, ce qui ne va pas sans poser de sérieux problèmes à la Syrie et à l'Irak.

Lorsque le projet de bonification sera définitivement mis en place en Turquie, le tunnel d'irrigation du barrage Atatürk prélèvera à lui seul 328 m³/seconde, soit près du tiers de l'Euphrate, d'où les inquiétudes des deux autres riverains d'aval.

Confrontation.

Nous prenons pour hypothèse que la politique de gestion de l'eau suivie par la Turquie est déstabilisante pour l'Irak. En conséquence l'Irak peut chercher à s'opposer à cette politique, y compris en employant la force. Nous avons donc établis une matrice afin d'examiner les capacités militaires de l'Irak et de la Turquie, à partir des données sommaires et du temps dont nous disposons pour cette étude.

La confrontation de ces capacités permet d'apprécier la possibilité irakienne de déstabiliser la Turquie.

CAPACITES	MOYENS	IRAK	TURQUIE	C		
Commandement C3I	<ul style="list-style-type: none"> • satellite, radar, relais hertziens, postes nouvelle génération, protection contre la guerre électronique, réseaux informatiques, • duplication des PC, • gestion en temps réel 	<p>sortant d'une guerre perdue, ses moyens se trouvent sérieusement amoindris.</p> <p><i>affectés par la guerre, matériels anciens suite embargo.</i></p> <p><i>peu développés, anciens</i></p> <p>6 EM de CA Alerte Aérienne Avancée (IL76) <i>limitée, décentralisation possible</i></p> <p><i>NON</i></p>	<p>Faisant partie de l'OTAN, elle dispose de moyens appropriés et très performants.</p> <p><i>matériels de nouvelle génération, couverture OTAN</i></p> <p><i>standard OTAN</i></p> <p>4 EM d'armée: 9 EM de CA 1 EM division Méca 2 Comdmts des FATac, 1 de Transport, 1 de Log aérienne <i>possible</i></p> <p><i>OUI</i></p>	<p>non</p> <p>non</p> <p>non</p> <p>non</p>		
		<p>• transmissions</p> <p>• organisation interne</p> <p>• coordination</p>	<p>10 brigades de forces spéciales <i>limités aux zones limitrophe (air et FOS)</i></p> <p><i>anciens, personnel peu entraîné limitée idem</i></p>	<p><i>performants et peut bénéficier des moyens OTAN</i></p> <p><i>standard OTAN, personnel bien entraîné de grande qualité</i></p> <p><i>idem</i></p>	<p>non</p> <p>non</p>	
		<p>• moyens d'observation</p> <p>• exploitation, interprétation</p> <p>• diffusion</p> <p>• protection</p>	<p>• satellite, drone, avion, navire, spécialisés, forces spéciales,</p> <p>• moyens informatiques, humains,</p> <p>• moyens de transmissions</p> <p>• moyens de sûreté</p>			<p>non</p> <p>non</p>

<p>Combat</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • répartition fonctionnelle, géographique, formation, entraînement 	<p>(T) 350 M (A) 30 M (M) 2,5M Peu entraînées et dont la maintenance souffre de l'embar-go, les forces sont réparties</p>	<p>(T) 393 M (A) 56,8 M (M) 54 M très bien entraînées et bien équipées, les forces sont réparties</p>	<p>NON</p>
<ul style="list-style-type: none"> • structures des forces 	<ul style="list-style-type: none"> • coordination interarmes, part de chaque armée 	<p>Armée de Terre 19 DB 8 DGR 10 DivFOS Armée de l'Air <i>Chasse:</i> 180 (F7- Mig21-25-29- MF1EQ) <i>A. TAC:</i> 130 (J6-Mig23-27- F1EQ5-Su7-20-25) <i>Recco:</i> x (Mig 25) Marine 3 Bases navales 1 Fr- 1VLM-10PAT- 2 Mouilleurs mines- 3 Dragueurs mines 2 Soutien ops.</p> <p><i>articulation des Armées semble équilibrée, coordination peut probable</i></p> <p><i>ancienne, mise à jour difficile</i></p> <p><i>limités</i></p>	<p>Armée de Terre 1 DM-1 DI- 14 BB- 17BM 9BI- 4B/FOS- 1RI- 1RGR 5RDéf.Front.- 23 Bllon Déf. Côt.-2 Rréserves et 26 bllon (déf. frontière) Armée de l'AIR <i>Chasse:</i> 190 2 Esc F4E- 2 Esc F16C/D <i>A. Tac:</i> 320 1 Esc F5A-6 EscF4E- 7 EscF16C/D <i>Recco:</i> 46 2 Esc RF-F4E Marine 7 Bases navales 15 SM-5 Destr.-16 Fr- 16LM-27PAT- 2Mouilleurs.mines- 21A/mines-8Amph.- 27 Soutien ops. <i>Forces bien équilibrées, et bien coordonnées</i></p>	<p>NON</p>
<ul style="list-style-type: none"> • niveau technique • offensifs et défensifs • guerre électronique 	<ul style="list-style-type: none"> • génération de l'armement, mise à jour de l'équipement • moyens de frappe dans la profondeur mesures et contre-mesures. 	<p><i>ancienne, mise à jour difficile</i></p> <p><i>limités</i></p>	<p><i>nouvelle génération,</i></p> <p><i>limités</i></p>	<p>NON</p>

Conclusion.

La diversité des situations géographiques, politiques, économiques et démographiques que nous rencontrons à travers les 192 Etats constitués a renforcé considérablement la difficulté d'établissement d'une nomenclature unique, même si elle laisse apparaître des blocs de critères à géométrie variable.

Difficile en effet de construire une grille de prévision des crises dans « un monde sans amarres », comme le titrait le RAMSES 92 publié par l'Institut Français des Relations Internationales.

Toutefois, à l'issue de cette réflexion, quelques constatations s'imposent :

- Si les risques de conflits ou de crises apparaissent comme plus multiformes que lors de la guerre froide, ils sont paradoxalement moins nombreux.
- Il n'existe pas d'ordre mondial aux règles simples. Il faut anticiper afin de replacer les événements dans l'histoire, ne jamais considérer une situation comme acquise et stable, ne pas étudier uniquement le gouvernement en place et les forces dirigeantes mais il faut aussi observer les forces latentes.
- Un Etat peut être dangereux plus par son instabilité et son imprévisibilité que par ses capacités militaires sans cependant les sous-estimer. Aussi, le risque majeur réside dans une situation d'instabilité chronique concrétisée par un Etat aux structures déliquescents ou une masse populaire abandonnée à elle-même ou s'autorégulant. Dans ce cas, l'armée est un facteur de stabilité et non de danger (exemple : Equateur).
- Les filières mafieuses présentent des risques nouveaux. Elles peuvent ronger l'équilibre entre les Etats, effectuer des pressions économiques ou terroristes sur les gouvernants, ou encore instituer des zones sans autorité légale.

A la lumière de ces constatations, on réalise que les dangers militaires apparaissent comme accidentels. La guerre est due le plus souvent à un engrenage qu'à une volonté conquérante. Les pays qui ont une volonté d'agression ou de conquêtes sont rares. Notons cependant qu'une mauvaise appréciation sur les intentions de l'autre peut entraîner une guerre accidentelle.

La perception de la déstabilisation est essentiellement psychologique. Ainsi, les USA peuvent être perçus comme dangereux par leur certitude d'être les seuls à connaître la sagesse. L'intention vertueuse peut devenir dangereuse par les mouvements qu'elle occasionne. Cependant pour les Etats européens, le maintien de troupes américaines au sein de l'OTAN est un facteur de sécurité.

Enfin, l'émergence d'une puissance régionale en recherche de légitimité internationale et d'un rôle à jouer dans les relations internationales peut être perçue comme déstabilisante car elle remet en cause l'équilibre existant.

On ne pourrait conclure une telle réflexion sans évoquer le rôle prééminent de la diplomatie dans la régulation comme l'appréhension des conflits interétatiques.

En effet, si l'on considère généralement que les diplomates sont aujourd'hui plus des représentants de commerce que des négociateurs, leur fonction essentielle reste tout de même d'apporter à l'Etat dont ils relèvent, une bonne connaissance des civilisations qu'ils fréquentent, la plupart du temps pour deux ans, ainsi qu'une capacité d'analyse et d'observation. Ces connaissances et capacités font d'eux, en théorie, les meilleurs informateurs qu'un pays puisse se doter puisqu'ils intègrent non seulement la dimension subjective - présentée dans la première partie de cette étude - que la dimension objective - décrite dans la deuxième partie de la réflexion - retraitées par leur intelligence, seul système en mesure de pondérer les informations objectives et subjectives afin d'apprécier une situation, même si l'appréciation reste discutable.

ANNEXE.

Personnalités rencontrées au cours de l'étude.

Colonel ISSAVERDENS de l'Unité Française de Vérification.

Colonel FLEURIOT de l'Etat Major des Armées.

Monsieur l'Ambassadeur GUTMANN.

Documents étudiés.

Traité F.C.E.

Déclarations additionnelles du 14 juin 1991.

Traité F.C.E. 1A.

Budapest Agreement (03.11.1990).

Déclaration de Tachkent (15.05.1992).

Document d'Oslo (05.06.1992).

Document de Vienne de 1994.

Code de conduite.